ACADÉMIE D'AMIENS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE**

**Dossier suivi par :**
**Coordination académique Langues vivantes**
Anne-Sophie NORRIS
IA-IPR, LV, anglais

Secrétariat :
03 22 82.39.70
Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

**Rectorat de l'académie d'Amiens**
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 24 septembre 2025

Les inspectrices et inspecteurs de langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

**Objet : courrier de rentrée des Inspecteurs de Langues Vivantes**

## Préambule commun à toutes les disciplines

Chères et chers professeurs,

Nous tenons tout d'abord à saluer votre implication dans la mise en œuvre des examens de fin d'année (DNB, baccalauréat, BTS, etc.), garantissant ainsi le bon déroulement de toutes les opérations.

Cette nouvelle année scolaire s'ouvre sur une évolution du DNB dans ses modalités d'évaluation qui touche à la fois le contrôle continu et les épreuves finales. La prise en compte des moyennes annuelles chiffrées dans le cadre du contrôle continu ne remet pas en cause l'évaluation par compétences que vous avez mise en place avec vos classes ces dernières années. Néanmoins une réflexion collective au sein des établissements sur les pratiques d'évaluation semble opportune. Cette culture partagée contribue à garantir à tous les élèves un parcours scolaire équitable de la 6ième à la 3ième.

Au lycée, une épreuve anticipée de mathématiques est introduite en fin de première pour tous les élèves (voie générale et voie technologique), qui aura pour effet de modifier le coefficient du Grand Oral (de 10 à 8 en voie générale, et de 14 à 12 en voie technologique) à compter de la session 2027 du baccalauréat. La prise en compte du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat depuis la réforme du lycée, et son importance dans l'orientation des élèves via Parcoursup ont nécessité la mise en place de projets d'évaluation à la rentrée 2021. Ces projets ont permis une première harmonisation des pratiques d'évaluation au sein des établissements. Pour garantir au mieux l'équité des candidats, il convient aujourd'hui de poursuivre ce travail collectif en réinterrogeant ces projets. En particulier, il est nécessaire de rendre parfaitement explicite la part certificative des évaluations.

Plusieurs nouveaux programmes disciplinaires entrent en vigueur à la rentrée 2025 :

- en langues vivantes pour les élèves de 6ème et de 2nde
- en mathématiques et en français pour les classes de 6ème

De plus, le programme EVARS doit être déployé de la 6ème à la Terminale : au-delà des 3 séances dues par année et par niveau, il concerne toutes les disciplines dans le cadre de leur propre programme. À travers une réflexion progressive sur le rapport à son corps, le corps des autres et sur la construction de son identité, ce programme s'inscrit concrètement dans la transmission des Valeurs de la République que porte l'École.

À cette rentrée, les collèges doivent organiser un dispositif permettant une mise à l'écart effective des téléphones portables. C'est dans cette volonté de promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école que s'inscrit la demande de limiter les accès à Pronote sur une plage horaire donnée. Cette démarche peut nous conduire également à interroger nos usages du numérique dans nos pratiques pédagogiques et professionnelles. Par ailleurs, nous rappelons l'importance et l'obligation de renseigner précisément le cahier de textes numérique afin d'assurer la continuité pédagogique.

Soyez assurés de notre disponibilité et de notre accompagnement tout au long de l'année. Que celle-ci soit propice à la réalisation de vos projets professionnels et personnels, et riche de réussites pour vous et vos élèves.

**Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes,**
**Chers collègues,**

À l'occasion de cette nouvelle année scolaire, nous tenons à rendre un hommage particulier à Isabelle Pillet, IA-IPR de chinois qui a choisi de faire valoir ses droits à la retraite. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement, ses qualités humaines et professionnelles, et pour l'expertise qu'elle a partagée tout au long de ses années passées au sein, entre autres, de l'académie d'Amiens. Nous lui souhaitons une retraite heureuse, épanouissante et bien méritée.

L'équipe des Inspecteurs de langues vivantes est heureuse d'accueillir deux nouveaux collègues, Cédric QUENNESSON, IA-IPR de chinois et Quentin VIRATELLE MANSIOUS, IEN ET-EG espagnol lettres.

Cette rentrée marque aussi l'arrivée de nouveaux collègues — titulaires, stagiaires et contractuels — de l'enseignement public et privé sous contrat. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre académie. Nous tenons à adresser nos sincères remerciements aux professeurs qui assurent des missions de tutorat, d'accompagnement et de formation auprès de leurs collègues.

Cette lettre de rentrée présente les éléments d'information à retenir et les axes de travail, en lien avec le Plan Langues Vivantes et avec le Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022 qui décline les mesures pour améliorer les apprentissages des élèves. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Éduscol ainsi que les différents sites des langues vivantes représentées dans l'académie d'Amiens pour vous tenir informés des actualités liées aux langues et remercions les webmestres pour leur travail d'actualisation régulière de ces sites.
Nous vous rappelons que le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens relaie également de nombreuses ressources et publications: http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/ .

## I. Programme académique de formation

Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme I-PAF et sont ouvertes jusqu'au **29 septembre**. Vous trouverez via ce lien un diagramme regroupant l'ensemble des modules de formations inter-langues, assortis de leur contenu et des modalités de mise en œuvre : https://view.genially.com/68baea2888e825b845a39be1/horizontal-infographic-diagrams-plan-de-formation-interlangues-de-lacademie-damiens
Si l'une des formations sans candidature vous intéresse, n'hésitez à vous manifester auprès de l'inspection.

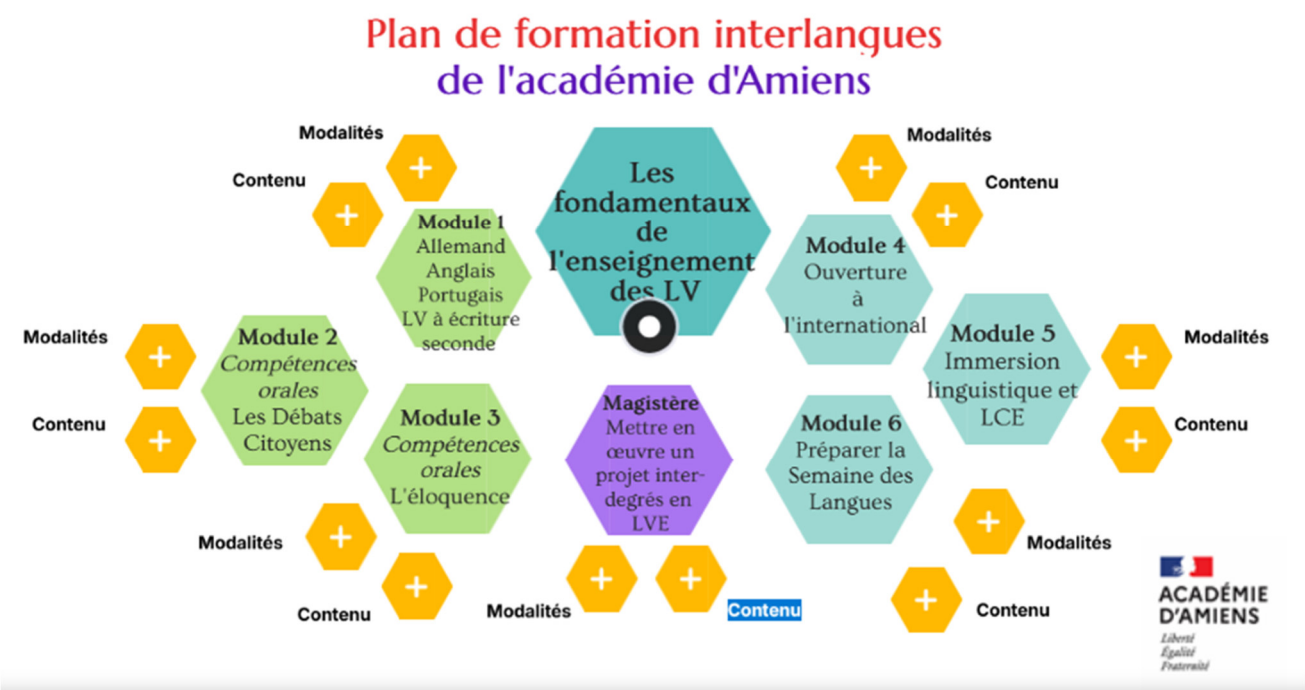


## II. Le Plan Langues Vivantes :

Le Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022 présente les mesures pour aider les élèves à améliorer leurs compétences linguistiques. La dynamique autour de l'apprentissage de l'anglais doit être mise en œuvre en

synergie avec l'ensemble des langues, afin de permettre l'élévation du niveau général en langues vivantes.

## III. Demande d'ouverture et de fermeture de dispositifs linguistiques

Toute demande d'ouverture ou de fermeture de dispositifs linguistiques (classes bilangues, option LCE, section européenne, enseignement de spécialité …) est soumise à validation dans le cadre des travaux de la Commission Académique de la Carte des Langues qui se tient chaque année au mois de décembre. La circulaire relative aux demandes d'ouverture et de fermeture est adressée aux chefs d'établissement en septembre. Chaque demande doit être accompagnée d'un projet pédagogique.

## IV. L'intelligence artificielle

L'usage de l'IA est autorisé en éducation dès lors qu'il respecte le cadre d'usage défini par le ministère. Ce texte est le fruit d'une large consultation nationale des organisations représentatives de la communauté éducative et des agents du ministère, menée de janvier à mai 2025**.**
D'autres ressources institutionnelles sont disponibles :

- le rapport de l'IGESR :

https://www.education.gouv.fr/l-intelligence-artificielle-dans-les-etablissements-scolaires-450655

- Le magistère CREIA (Communauté de Réflexion en Éducation sur l'Intelligence Artificielle)

https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=3288
Par ailleurs une formation intitulée "**l'IA en langues**" est proposée cette année au PrAF dans chaque département. Cette formation est en inscription individuelle.

## V. Les nouveaux programmes de langues vivantes en classe de 6° et de 2nde.

Nous vous signalons la publication sur Éduscol des émissions *« Regards sur »* consacrées aux programmes de langues vivantes pour le collège et le lycée. Chaque vidéo, d'une trentaine de minutes, repose sur les témoignages de professeurs qui présentent les nouveaux programmes depuis leur lieu d'exercice. À partir de leurs réactions et questionnements, un plateau d'experts pédagogiques – comprenant des rédacteurs des programmes, des représentants de la DGESCO et de l'IGÉSR – apporte des réponses concrètes et des éclairages sur les objectifs et la conception des programmes. Des outils pédagogiques et didactiques y sont également disponibles :

- pour le collège, https://eduscol.education.fr/164/langues-vivantes-cycles-2-3-et-4
- pour le lycée, https://eduscol.education.fr/1726/programmes-et-ressources-en-langues-vivantes-voie-gt

Le genial.ly ci-après en présente les objectifs ainsi que les éléments essentiels du BO du 29 mai 2025 portant sur les nouveaux programmes en Langues Vivantes Etrangères au collège et au lycée : https://view.genially.com/685d8a5e38cfb33011435a53

## VI. Le collège

- Les Repères annuels de progression et attendus de fin d'année du CP à la 3ème **complètent les programmes de langues vivantes.** Conçus par cycle de trois ans, ces outils permettent de garantir la continuité des apprentissages et le renforcement des acquis des élèves. Pour les langues vivantes, ces repères sont adossés au cadre européen de référence pour les langues (CECRL).

- De nouvelles modalités d'attribution du DNB s'appliqueront à la session 2026. Elles ne remettent aucunement en question l'évaluation par compétence adossée au CECRL.

- **Enseignement facultatif langues et civilisations européennes (LCE)**

L'enseignement de Langues et Cultures Européennes en collège continue à se développer dans notre académie. Cet enseignement facultatif vise à offrir à tous les élèves volontaires l'opportunité de **renforcer leurs compétences langagières et culturelles** dans une ou plusieurs langues vivantes à travers des projets innovants et stimulants.
Le Vademecum consultable sur le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens apporte le cadrage nécessaire pour accompagner les équipes souhaitant mettre en place ce dispositif. Afin d'être accompagnées dans cette mise en œuvre, les équipes peuvent faire la demande d'une FIL par le biais de leur chef d'établissement.
**http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/448-l-enseignement-de-langues-et-cultures-europeennes-en.html?var_mode=calcul**

- Le test **Ev@lang** permet de positionner les élèves en fin de cycle 4 sur l'échelle du CECRL, du niveau A1 au niveau B1 +, dans les champs de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit, du lexique et de la grammaire en anglais.

La réflexion autour de ce test et des résultats doit s'étendre à l'ensemble des langues vivantes comme le préconise

le BO du 22 décembre 2022 (cf le point II). Les épreuves de certification peuvent également venir nourrir cette réflexion. Une fois les réussites et les difficultés identifiées et analysées, une offre de remédiation et d'approfondissement en LV dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, du dispositif *Devoirs faits* et de la liaison avec les lycées peut être envisagée.

## VII. Le lycée général et technologique :

- **L'évaluation dans le cadre du contrôle continu**

**Les grilles d'évaluation** communes à toutes les langues sont publiées sur le site Eduscol. Nous invitons chaque équipe de langues vivantes à échanger en ce début d'année sur les modalités d'évaluation et sur le projet d'évaluation et à l'amender au besoin. Le BO n° 32 du 28 août 2025 apporte des précisions sur le contenu du projet d'évaluation. Le guide de l'évaluation de l'IGESR accompagnera utilement les équipes dans cette démarche.

- **L'attestation de langues vivantes**

Le bulletin officiel n° 11 du 16 mars 2023 précise les modalités de délivrance de l'attestation de langues vivantes. Les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B apprécient le niveau dans chaque activité langagière à la fin de la classe de terminale, sans que les candidats aient à subir une évaluation supplémentaire dédiée à cette attestation. Cette attestation s'inscrit pleinement dans le contrôle continu.
**Pour les candidats scolaires de la voie technologique**, dans la langue vivante sur laquelle l'élève a choisi de faire porter l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV), l'appréciation du niveau de compétence du candidat en expression orale en continu et en interaction est portée avec le professeur chargé de l'ETLV.
Le niveau global obtenu par le candidat dans chacune des deux langues vivantes A et B est calculé selon la règle suivante : le candidat obtient un niveau de compétences global (A2, B1, etc.) s'il atteint ce niveau dans les quatre activités langagières ; s'il atteint un niveau supérieur dans au moins l'une des activités langagières, le niveau global est accompagné du signe « + ».

- **Évaluations spécifiques dans les sections binationales et internationales**

Abibac : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm
Bachibac : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm
Esabac : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm
Sections internationales : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm

- **Pour les candidats individuels**

Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022 :
https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm
Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes – années 2022 à 2027 :
https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm

- **Mobilités des élèves**

Les élèves de seconde générale et technologique effectuant une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'OFAJ peuvent faire reconnaître dans leur parcours scolaire les résultats qu'ils ont obtenus dans le cadre de cette mobilité. Les modalités en sont précisées dans le BO n° 31 du 25 août 2022 .
Mention « mobilité européenne et internationale » : les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de première une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'OFAJ, d'une durée de quatre semaines minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, peuvent bénéficier d'une mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme. Le BO n° 31 du 25 août 2022 précise que « lorsque le projet de mobilité scolaire internationale de l'élève le justifie, la mobilité peut se faire un peu en amont de la classe de 1re, au bénéfice de l'élève. »

## VIII. Le lycée général et professionnel :

**Les certifications en langues vivantes**
La note de service du 15 juillet 2025, publiée au BO n°31 du 21 août 2025 précise le calendrier des épreuves orales et écrites des certifications en allemand, anglais et espagnol pour la session 2026 :
**Les épreuves écrites** évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2025 auront lieu pour **l'allemand, l'anglais et l'espagnol**, le **mercredi 10 mars 2026** pour toutes les académies (à l'exception de l'académie de la Réunion).
**Les épreuves orales** évaluant l'expression orale se dérouleront, pour les trois langues, entre le **28 janvier et le 3 avril 2026** à des dates fixées au niveau académique.

## IX. Le lycée professionnel :

Cette année scolaire permet aux équipes d'appréhender plus sereinement les modalités certificatives pour l'épreuve spécifique de section européenne (Arrêté du 27 juin 2024 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel). En effet, pour rappel, les élèves de Terminale

baccalauréat professionnel inscrits en section européenne présentent l'épreuve spécifique dans le cadre du **Contrôle en Cours de Formation (CCF)**.
La terminale bac pro a connu plusieurs changements. Pour les enseignants qui n'avaient pas d'élèves en classe de terminale auparavant : La co-intervention a été supprimée, les élèves bénéficient désormais de 2h30 d'anglais par semaine, contre 2h auparavant, pour renforcer leurs compétences linguistiques. Cet horaire permet ainsi aux équipes de travailler notamment les compétences psychosociales et professionnelles afin de faciliter l'opérationnalité de nos élèves lors de leur insertion professionnelle.
L'année en Y mise en place a donné aux élèves le choix entre deux parcours de six semaines chacun : le parcours de préparation à l'insertion professionnelle, sous forme de PFMP, ou le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures, en BTS notamment. De nouveaux ajustements devraient être mis en place par le législateur.
**Mobilités scolaires :**
Depuis la session 2020 l'Unité facultative de mobilité et l'attestation MobilitéPro concernent l'ensemble des diplômes professionnels : BAC PRO, CAP, en BP et BMA. BO n°35 du 26 septembre 2019. Cette unité facultative est notamment pour les élèves de la voie professionnelle une juste reconnaissance d'une pratique professionnelle non seulement validée mais également mise en œuvre dans une langue étrangère.
**Bureau des Entreprises :**
Les bureaux des Entreprises, présents dans tous les lycées professionnels et polyvalents, sont vos interlocuteurs privilégiés pour développer des partenariats économiques locaux et soutenir les mobilités européennes et internationales. Les responsables des bureaux des Entreprises sont ainsi aux côtés des DDFPT un point fort qui permet aux entreprises de rentrer encore davantage dans la vie de nos lycées et EREA.

## X. BTS :

L'harmonisation des épreuves écrites de langues vivantes pour les BTS tertiaires mise en place pour la session 2022 a pour conséquence la disparition des sujets écrits spécifiques de langues, notamment ceux du Groupe 1 et du BTS CCST (depuis la session 2024 pour ce BTS et uniquement pour les candidats individuels) :
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044332253

- Sujet tertiaire commun aux spécialités suivantes (anglais uniquement) : Assurance, Banque, Communication, GPME, GTLA, MCO, MHR LVA, MOS, Notariat, PIM, SAM LVA et SIO.
- Sujet tertiaire commun de niveau LVB pour les spécialités suivantes : SAM et MHR.
- Sujets spécifiques pour le BTS CI LVA et LVB.

## XI. Les labels :

- **Le label Euroscol**

Le label Euroscol, créé par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en avril 2019, reconnait et valorise au niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires souhaitant faire de l'ouverture européenne et internationale un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves. 64 établissements sont à ce jour labellisés dans notre académie. Ce dossier est suivi par la DRAREIC, en collaboration avec l'inspection.
https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires

- **Les réseaux REVE**

Le label REVE (Réseau d'Etablissement à Vocation Européenne) est spécifique à l'académie et attribué à des lycées qui font de la pratique des langues vivantes et de la coopération culturelle internationale, deux vecteurs de réussite et de progrès pour les élèves, tant sur le plan des pratiques pédagogiques que de l'ouverture internationale. Chacun d'entre eux est dès lors désigné comme " tête de réseau " associant également des collèges et des écoles primaires de son territoire.
Dix réseaux REVE existent dans l'académie. Une partie d'entre eux sera évaluée cette année par des binômes d'inspecteurs de langues.

## XII. Certification complémentaire pour l'enseignement en langue vivante étrangère d'une DNL

La certification complémentaire DNL est ouverte aux professeurs de disciplines non linguistiques souhaitant enseigner leur discipline en langue vivante étrangère dans une section européenne ou une DNL hors SELO, ainsi qu'aux professeurs du 1er degré. Les modalités de l'examen sont consultables sur l'intranet de l'académie :
https://intranet.ac-amiens.fr/3929-enseignement-en-langue-etrangere-dans-une-discipline-non.html

Les textes de référence, le rapport de jury et de nombreuses ressources sont également disponibles sur le site DNL et immersion : http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/
.

## XIII. Mobilités d'enseignants

La DRAREIC et l'inspection proposent deux types de mobilité soutenus par le programme Erasmus + :

- observations en situation de travail (*job shadowing*)
- cours structurés de langue

Ces mobilités peuvent se dérouler sur le temps des congés scolaires d'automne, d'hiver ou de printemps 2025-2026. Un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé dans tous les établissements. Les professeurs intéressés

peuvent s'adresser à la DRAREIC drareic.amiens@region-academique-hauts-de-france.fr qui répondra à leurs questions.
Par ailleurs, France Education international propose pour les enseignants des stages professionnels à l'étranger ainsi que des stages de renforcement linguistique : https://www.france-education-international.fr/hub/partir-letranger

## XIV. Les temps forts du calendrier des langues vivantes :

- **Assistants de Langue Vivante Etrangère (ALVE)**

L'inspection de langues se réjouit d'accueillir cette année encore des assistants de langue étrangère, 107 en tout (1er et 2nd degré), avec huit langues représentées : allemand, arabe, anglais, chinois, espagnol, italien, portugais et russe. Une réunion d'accueil institutionnel ainsi qu'une formation pédagogique se dérouleront le **8 octobre** prochain à Canopé, Amiens.

- **Débats Citoyens**

Initiés en 2009, les Débats citoyens en langue vivante étrangère ont pour objectif d'engager collégiens et lycéens, en allemand, anglais, espagnol et italien, dans un échange d'idées sur des sujets culturels et/ou sociologiques en lien avec les axes culturels des programmes. Un courrier détaillant le déroulé de ces joutes ainsi que les modalités organisationnelles des rencontres intermédiaires et finales vous sera transmis ultérieurement sous couvert des chefs d'établissement. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que la finale se tiendra le **1er avril 2025.**

- **Journée franco-allemande – 22 janvier 2026**

À l'occasion de la célébration du Traité de l'Élysée par le président de la République française et par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 22 Janvier 2003, cette date est devenue dans les deux pays la « Journée franco-allemande ».Cette journée est l'occasion de présenter aux élèves et à leurs familles les atouts que représente le choix de l'allemand comme première, deuxième ou troisième langue vivante dans un parcours scolaire et, plus largement, tout l'intérêt du plurilinguisme en Europe et dans le monde aujourd'hui. Elle contribue aussi à la promotion de la langue et de la culture du pays partenaire auprès de tous les élèves, germanistes ou non.

- **Semaine des langues vivantes – avril 2025**

La déclinaison académique de la Semaine Nationale des Langues Vivantes 2026 s'inscrira dans la continuité de l'édition précédente, et verra reconduire le concours ***Osons la poésie en Langues Vivantes.*** Ce concours est l'occasion de faire pratiquer les langues au travers d'une ouverture artistique et culturelle, de développer les liens inter-langues, interdisciplinaires et inter-degrés, il a donné lieu à de nombreuses productions mises en ligne sur notre site.
Vous trouverez ainsi :

- le dernier palmarès : https://langues-vivantes.ac-amiens.fr/464-semaine-des-langues-2025-palmares-et-productions.html
- l'intégralité des poèmes (https://view.genially.com/67be3726cada80cf8b7dc69a/presentation-semaine-des-langues-2025), dont nous saluons la richesse et l'inventivité.

La thématique du **voyage** a été choisie pour **l'édition 2026**. Nous vous espérons nombreux pour réitérer cette belle expérience et reviendrons prochainement vers vous avec les modalités et le calendrier des inscriptions.
Nous ne manquerons pas de suivre et de mettre en lumière les actions et projets menés dans vos établissements sur nos réseaux académiques et lors du webinaire inter-degrés « Préparer la Semaine des Langues » : nous vous encourageons donc vivement à nous en faire part.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire et de belles réussites pour vous-même et vos élèves.

Les inspectrices et les inspecteurs de langues vivantes